

Décision n° 2011-001/CC sur la conformité à la Constitution de la loi organique n° 047-2010/AN du 16 décembre 2010 portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle

Le Conseil constitutionnel,

saisi par lettre n° 2011-006/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 07 février 2011 de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

- Vu** la Constitution du 11 juin 1991 ;
- Vu** la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
- Vu** la loi organique n° 035-2001/AN du 12 décembre 2001 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ;
- Vu** loi organique n° 036-2001/AN du 13 décembre 2001 portant statut du corps de la magistrature ;
- Vu** le règlement intérieur du 06 mai 2008 du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la décision n° 2010-005/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la loi organique n° 014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle ;
- Vu** la loi organique n° 047-2010/AN du 16 décembre 2010 portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle ;
- Oui** le rapporteur en son rapport ;

